

Type de prestation	euro H.T.
INSCRIPTION (uniquement pour les nouveaux titulaires)	200
INSTRUCTION DES DEMANDES	
Admission pour une gamme de mobile home	950
Extension majeure pour une gamme de mobile home ⁽¹⁾	743
Extension mineure pour une gamme de mobile home	375
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat (sans référence supplémentaire)	685
INTERVENTION EN USINE	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾	1410
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	1720
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	705
INTERVENTION SUR SITE D'INSTALLATION	
Vérification réalisée sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) ⁽²⁾	1410
Vérification réalisée sur site (par jour à partir du 3 ^{ème} jour de la prestation) ⁽²⁾	1160
Vérification réalisée sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾⁽³⁾	1720
Rapport d'évaluation des vérifications	440
DEPLACEMENT	
Frais de déplacement et de séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	470
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	470
GESTION ANNUELLE (par année civile)	
Par certificat	940
DROIT D'USAGE DE LA MARQUE (par année civile)	
Par titulaire	974
Par certificat	82

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

- ⁽¹⁾ une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou intervention sur site
- ⁽²⁾ hors frais de déplacement et de séjour
- ⁽³⁾ mission non groupée avec une autre